



**Bienvenue à**  
**Barn och utbildning**  
*(Enfants et éducation)*



**Skellefteå  
kommun**

## Commune de Skellefteå

Skellefteå se situe sur la côte dans la région de Norrland, dans le Nord de la Suède. La commune compte environ 72 000 habitants. Plus de 70 différents pays y sont représentés. Il est possible de se rendre à Skellefteå en voiture, bus, train ou en avion. Le voyage en avion prend seulement une heure. La commune de Skellefteå a beaucoup à offrir à ceux qui y vivent depuis un certain temps et à ceux qui viennent juste d'y emménager.



### **Pour en savoir plus, visitez notre site internet**

Pour en savoir plus sur les différents sujets abordés dans la brochure, veuillez alors visiter la page de la commune [www.skelleftea.se/skola](http://www.skelleftea.se/skola)



## L'école maternelle

est un centre pédagogique pour les enfants de 1 à 5 ans dont le(s) parent(s)/tuteur(s) travaille(-ent), étudie(-ent), est/sont en congé parental ou à la recherche d'un emploi.

Le travail des éducateurs(-trices) et du personnel de l'école est d'encourager l'apprentissage selon les buts et les directives spécifiés par le plan d'éducation des écoles maternelles, Lpfö 98/10 et par la loi sur l'éducation. L'école maternelle représente les premiers pas de l'enfant dans le système éducatif suédois.

### **Autres services/centres éducatifs**

Il existe une alternative aux écoles maternelles (*Pedagogisk omsorg*) et des centres d'activités périscolaires et extra scolaires dans certaines zones d'éducation. Il existe des services de garderie dont le personnel s'occupe alors de votre enfant à leur domicile. Ce service peut être également offert dans des locaux spécifiques. Les assistantes maternelles doivent aussi suivre les directives spécifiées dans le plan d'éducation des écoles maternelles. Le plan d'éducation des écoles maternelles doit être suivi par tous les services/centres éducatifs. Dans la commune de Skellefteå, trois écoles maternelles sont ouvertes hors des horaires traditionnels de travail. Les services de garderie sont ouverts, après y avoir fait une demande d'inscription, pour les enfants dont les parents travaillent le soir et la nuit entre 19h et 6h00 ainsi que les weekends.

### **École maternelle publique**

Les enfants ont le droit d'aller à l'école l'automne de l'année de leur trois ans. Dès le 1<sup>er</sup> septembre de la même année, l'école maternelle publique est gratuite. L'école maternelle publique comprend 525 heures par an.

Dans la commune de Skellefteå, l'école maternelle publique comprend 15 heures/semaine. L'école maternelle publique suit en principe le calendrier de l'année scolaire. Cela signifie que l'école maternelle ferme durant les vacances scolaires (vacances de Noël, d'hiver, de Pâques et les grandes vacances).



### **Demande d'inscription**

Le(s) parent(s)/tuteur(s) d'enfants âgés de 1 an peut(-vent) faire une demande d'inscription dans une école maternelle ou autre centre éducatif. L'obtention d'une place dans une école dépend du travail ou des études du/des parent(s)/tuteur(s) ou des besoins spécifiques de l'enfant suivant la situation familiale. Le(s) parent(s)/tuteur(s) à la recherche d'un emploi ou en congé parental peut(-vent), selon la loi sur les congés parentaux pour soins d'un autre enfant, faire une demande d'inscription dans une école maternelle ou dans un autre centre éducatif pour 3h/jour ou 15h/semaine et ce lorsque l'enfant a 1 an.

La commune de Skellefteå garantit une place dans une école maternelle ou en centre éducatif lorsque la demande d'inscription a été faite au plus tard trois mois avant la date souhaitée de rentrée à l'école de l'enfant. Cette date est considérée comme un jour d'introduction à l'école, ce qui signifie que c'est la date à laquelle votre enfant doit au plus tard commencer l'école. Il faut compter avec environ 10 jours (introduction de votre enfant) avant la date souhaitée de rentrée.

La demande d'inscription se fait par le biais du service électronique «förskola, fritidshem» ou par courrier en imprimant le document «Ansökan om plats i förskolan, annan pedagogisk verksamhet eller friditdshem». Pour pouvoir utiliser les services électroniques, il vous faut un identifiant électronique (*e-legitimation*, carte d'identité électronique).

Vous pouvez aussi obtenir un formulaire de demande d'inscription auprès du service client de la commune en appelant le 0910-73 50 00. La demande d'inscription doit être signée par les deux parents/tuteurs à l'exception des parents avec garde seule de l'enfant. La demande d'inscription doit être envoyée à : Skellefteå kommun, Trädgårdsgatan 6, 931 85 Skellefteå ou peut être déposée au Service client de la mairie (*Stadshuset*). Pour en savoir plus, visitez [www.skelleftea.se/minasidor](http://www.skelleftea.se/minasidor)

### **Résiliation**

La résiliation de la place de votre enfant en école maternelle ou en autre centre éducatif doit se faire au plus tard deux mois avant la fin de l'année scolaire. À la rentrée, le(s) parent(s)/tuteur(s) n'ont pas besoin de résilier la place de l'enfant en école maternelle publique ou en autre centre éducatif si vous souhaitez une place en péri et extra scolaire, cela se fait automatiquement. La résiliation de place se fait par le biais du service électronique école maternelle, centre péri et extra

scolaire ou en remplissant le formulaire «Résiliation de place en école maternelle, autre centre éducatif ou péri et extra scolaire» ("Uppsägning av plats i förskola, annan pedagogisk verksamhet eller fritidshem"). Pour pouvoir utiliser les services électroniques, il vous faut un identifiant électronique (*e-legitimation*, carte d'identité électronique).

Vous pouvez aussi obtenir un formulaire de demande d'inscription en appelant le service client de la commune au 0910-73 50 00. La demande d'inscription doit être signée par les deux parents/tuteurs à l'exception des parents avec garde seule de l'enfant. La demande d'inscription doit être envoyée à : Skellefteå kommun, Trädgårdsgatan 6 Skellefteå, 981 85 Skellefteå ou peut être déposée au Service client de la mairie (Stadshuset).

### **Frais**

La commune de Skellefteå applique une charge maximale à deux niveaux. Accepter une place dans une école maternelle ou dans un autre centre éducatif implique que vous devrez payer pour une période de douze mois par an. L'introduction de l'enfant est gratuite durant 10 jours ouvrables mais après ces 10 jours, les frais scolaires vous seront débités. Les frais scolaires en école maternelle ou autre centre éducatif sont basés sur :

- les revenus bruts de la famille par mois
- des heures en école de l'enfant/des enfants
- les enfants placés chez une assistante maternelle - honoraires.

Pour en savoir plus, visitez [www.skelleftea.se/skola](http://www.skelleftea.se/skola)

### **Absence et vacances**

Les absences en raison de maladies, vacances d'été, vacances de Noël, vacances d'hiver, vacances de Pâques et autres jours libres doivent être notifiés directement à l'école maternelle ou autre centre éducatif. La baisse de jours de présence durant les vacances scolaires décidées par le système scolaire n'influencent pas les frais scolaires. Les enfants n'ont pas le droit d'aller à l'école ou autre centre éducatif si le(s) parent(s)/tuteur(s) est/sont en congé ou libre(s) pour d'autres raisons (par exemple R.T.T. ou vacances).

### **Conseil d'école maternelle**

Le conseil d'école maternelle représentent à la fois les parents/tuteurs et le personnel. Veuillez contacter le directeur/la directrice de l'école si vous êtes intéressés et voulez faire la différence.





## École élémentaire

### La classe pré-élémentaire

L'enfant peut commencer l'école le semestre d'automne l'année de ses six ans. La classe pré-élémentaire est gratuite et comprend jusqu'à 20 heures par semaine.

### École élémentaire

Dès août de l'année de ses 7 ans, l'enfant commence en première classe de notre système élémentaire de 9 années. L'école est alors obligatoire, ce qui implique qu'il existe une loi selon laquelle tout enfant en Suède doit aller à l'école. Si vous souhaitez que votre enfant commence son cursus scolaires à l'âge de 6 ans, veuillez faire une demande auprès du directeur/de la directrice de l'établissement. L'école est gratuite. Les livres et la cantine sont gratuits.

### École élémentaire spécialisée

Tout élève ayant le droit d'aller dans une école spécialisée peut rester dans son école d'origine et suivre ses études selon le plan d'éducation des écoles élémentaires spécialisées. L'élève peut également changer d'établissement et commencer ses études dans l'école spécialisée de sa zone d'éducation.

### Centres péri et extra scolaires

Le(s) parent(s)/tuteur(s) d'enfants en classe pré-élémentaire et en école élémentaire peut(-vent) faire une demande d'inscription en centre péri et extra scolaire dépendamment de leur travail/leurs études ou des besoins spécifiques de l'enfant selon la situation familiale. Le(s) parent(s)/tuteur(s) à la recherche d'un emploi ou en congé parental selon la loi sur les congés parentaux pour soins d'un autre enfant peut/peuvent faire une demande de placement en centre péri et extra scolaire pour trois jours par semaine, à la fin de la journée scolaire jusqu'à 15h30. Cela vaut pour les élèves en classe pré-élémentaire jusqu'en classe de 3<sup>e</sup>.

La résiliation de place en centre péri et extra scolaire doit être faite au plus tard deux mois avant la fin de l'année scolaire de l'enfant. Les frais scolaires sont débités durant la période de résiliation. Si la résiliation de place en centre de loisirs concernent la période de juin à août, le(s) parent(s)/tuteur(s) n'est/ne sont pas exempté(s) du paiement de frais scolaires si l'élève revient en centre péri et extra scolaire avant le premier octobre de la même année. Les frais scolaires lors de la résiliation de place en centre péri et extra scolaire en été seront débités si l'élève revient à l'automne.

La demande/la résiliation de place se fait par le biais du service électronique école maternelle, centre de loisirs ou par formulaire. Pour pouvoir utiliser les services électroniques, il vous faut un identifiant électronique (*e-legitimation*, carte d'identité électronique).

### **Développement de l'enfant**

Le(s) parent(s)/tuteur(s) de l'enfant et l'enfant lui-même doit(-vent) participer au minimum une fois par semestre aux réunions parents-enseignants. La réunion concerne à la fois le développement des connaissances de l'enfant et son développement social selon les directives du plan d'éducation, du plan des cours et des exigences regardant les connaissances des élèves. En école élémentaire, l'enseignant(e) doit proposer un plan individuel de développement sur papier une fois par année scolaire pour les élèves auxquels il n'est pas donné de notes. Un tel plan doit également être établi une fois par année scolaire pour les élèves de 6<sup>e</sup> jusqu'en 9<sup>e</sup> dans les cas où ils ne seraient pas notés.

### **Systeme de notes**

De nos jours, les élèves sont notés de la classe de 6<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>. Les notes sont données en fin de semestres et en classe de 9<sup>e</sup>, les notes finales sont données à la fin du printemps. En école élémentaire, des notes sont données aux élèves de la classe 6<sup>e</sup> à la classe de 9<sup>e</sup> dans toutes les matières, cela à la demande de l'élève ou du/des parent(s)/tuteur(s).

### **Conseil d'école**

Le conseil d'école représente à la fois les parents/tuteurs et le personnel. Veuillez contacter le directeur/la directrice de l'école si vous souhaitez faire la différence.

### **Absence et temps libre**

Si votre enfant est malade, veuillez le notifier par le biais du service électronique «grundskola» Vous pouvez également appeler le service client de la commune. La notification d'absence pour maladie se fait avant que l'école commence.

## **Concernant les centres éducatifs**

### **Assurances**

Tout enfant allant à l'école maternelle, chez une assistante maternelle, en centre péri et extra scolaire et à l'école primaire est couvert par l'assurance scolaire. L'assurance couvre également les temps-libres. Pour en savoir plus, visitez [www.skelleftea.se/forsakringar](http://www.skelleftea.se/forsakringar)

### **Langue maternelle**

Tout enfant/élève en école maternelle et en école élémentaire a la possibilité de développer à la fois sa langue maternelle et le suédois. Tout élève a également le droit d'étudier le suédois comme deuxième langue (Svenska som andraspråk).

### **Service de la santé des élèves**

Le service de la santé des élèves travaille pour la prévention des maladies ainsi que la promotion de la santé pour tout enfant en toute classe d'école maternelle, en centre péri et extra scolaire ainsi que les élèves en classes de 1<sup>e</sup> à de 9<sup>e</sup>. Le service peut également soutenir/favoriser le développement des connaissances de l'enfant/élève.

[www.skelleftea.se](http://www.skelleftea.se)